



CHASSIS DIFFUSION MB s.p.r.l.

216, Av HENRI CONSCIENCE • 1140 EVERE

TEL: 02/215 47 26 • FAX: 02/215 35 30 • E-MAIL: chassisdifffusion@skynet.be

Showroom ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

M. & Mme KAPLAN
Av. Victor Jacobs, 18
1040
Bruxelles

Bruxelles, le 8 juillet 2003

FACTURE

FACTURE N° 0307389

Concerne: Chantier Av. Princesse Elisabeth, 135 - 1030 Bruxelles

Fourniture et placement de châssis en bois Méranti lazuré 2 couches

Suivant devis n° 40254 daté du 02/04/2003

Pour un montant total TTC de: 21660,06 €
Reçu acompte de: 6000,00 €

Montant H.T.V.A. 14773,64 €

Total H.T.V.A 14773,64 €

TVA 6% 886,42 €

Total T.T.C. 15660,06 €

Total TTC (FB) 631.725 FB

Montant en notre faveur de 15660,06 €

Valeur au comptant sur notre compte BBL n° 310-0877899-38

Voir conditions générales de vente au verso

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1. Offre**
Sauf spécification contraire, notre offre est valable 90 jours, et ne porte que sur la fourniture et la pose des marchandises y mentionnées.
- 2. Commande**
La commande conforme à l'offre emporte formation du contrat .En revanche, toute commande comportant des modifications par rapport à l'offre initiale ne nous engage qu'après acceptation de notre part.
- 3. Délais**
Les délais de livraison et d'exécution ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans garantie. Nous dégageons en particulier toute responsabilité en cas de retard dû au fait du client, aux intempéries, ou à toute autre cas de force majeure, comme grèves, même partielles, lock out etc.
- 4. Chantier**
Le client s'engage à mettre gratuitement à notre disposition, un local facile d'accès pour le stockage des marchandises, une installation électrique 220 Volts - 16 ampères ainsi que l'électricité, et l'eau nécessaires aux travaux.
- 5. Annulation de commande**
*En cas d'annulation de commande avant la mise en fabrication, l'acompte versé par le client nous sera acquis.
Si l'annulation survient après la mise en fabrication, le client devra en tout état de cause paiement intégral des marchandises qui lui seront livrées et resteront sa propriété. Il sera en outre redevable, à titre de dommages & intérêts, de 40 % du montant de la main d'œuvre figurant au devis.*
- 6. Agréation**
L'absence de protestation par voie recommandée endéans les 8 jours de la réception des châssis, même non posés, emporte agréation de la marchandise.
- 7. Paiement**
Nos factures sont payables au comptant par chèque certifié ou en espèce et portent intérêt de plein droit, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, aux taux de 10 % par mois, en cas de non paiement endéans les trente jours de la date de facturation. Dans cette hypothèse, le montant facturé sera en outre majoré, à titre de dommages - intérêts, d'une indemnité forfaitaire de 10 % avec un minimum de 62 €.
- 8. Garantie**
Notre garantie ne vaut que pour autant que le client n'ait opéré aucune modification ou transformation sur le matériel installé. Elle ne s'applique qu'aux fournitures que nous avons livrées et ou placées nous-mêmes.
- 9. Responsabilité**
Lorsque le placement est effectué par nos soins et nécessite la dépose et la repose d'une tablette en marbre existante, nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsable du bris de celle-ci. Dans l'éventualité d'une casse, il sera proposé au client, soit de remonter l'ancienne tablette dans les meilleures conditions possibles soit de fournir une nouvelle tablette au meilleur prix.
- 10. Déplacement**
Tout déplacement imputable au client, est à charge complète de celui-ci.
- 11. Compétence**
Tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles..

CHASSIS

diffusion sprl

Distributeur Officiel

*Av. Henri Conscience, 216
B-1140 Bruxelles
Tél. :02/215-47-26
Fax :02/215-35-30*

M. & Mme KAPLAN
Av. Victor Jacobs, 18
1040
Bruxelles

Bruxelles, le 08/07/2003

Madame, Monsieur,

Toute l'équipe de CHASSIS DIFFUSION vous remercie de la confiance que vous lui avez accordé pour le remplacement de vos châssis de fenêtre.

*Votre commande est actuellement stockée en nos dépôts et nous vous proposons de venir effectuer les travaux le **lundi 14 juillet 2003.***

Durée approximative du chantier : +/-4 jours.

Nous vous rappelons ci-après nos conditions de paiements :

- 30% d'acompte à la commande
- **60% du montant total à la réception de la marchandise à remettre aux ouvriers (12.996,04 €)**
- **Solde au comptant à la fin du chantier à remettre aux ouvriers (2.664,02 €)**

Les paiements s'effectueront soit par chèque certifié bancaire soit en espèce.

En cas de paiement par virement bancaire, le montant global devra nous être versé sur notre compte BBL 310-0877899-38 au plus tard 1 jour avant la date du début des travaux.

Vous souhaitant une bonne réception, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

LAROY L.
Châssis Diffusion Bxl





CHASSIS DIFFUSION MB s.p.r.l.

216, Av HENRI CONSCIENCE • 1140 EVERE

TEL: 02/215 47 26 • FAX: 02/215 35 30 • E-MAIL: chassisdiffusion@skynet.be

Showroom ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

M. & Mme KAPLAN
Av. Victor Jacobs, 18
1040
Bruxelles

Bruxelles, le 23 avril 2003

FACTURE d'ACOMPTE

FACTURE N° 0304234

Concerne: Chantier Av. Princesse Elisabeth, 135 - 1030 Bruxelles

Acompte sur votre commande de châssis en bois Méranti lazuré 2 couches
suivant devis n° 40254 daté du 02/04/2003

Montant H.T.V.A.	5660,38 €
TVA 6%	339,62 €
Total T.T.C.	6000,00 €
<i>Total (FB)</i>	<i>242.039 FB</i>

POUR ACQUIT

Valeur au comptant sur notre compte BBL (voir ci-dessous)

Voir conditions générales de vente au verso

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. **Offre**
Sauf spécification contraire, notre offre est valable 90 jours, et ne porte que sur la fourniture et la pose des marchandises y mentionnées.
2. **Commande**
La commande conforme à l'offre emporte formation du contrat .En revanche, toute commande comportant des modifications par rapport à l'offre initiale ne nous engage qu'après acceptation de notre part.
3. **Délais**
Les délais de livraison et d'exécution ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans garantie. Nous dégageons en particulier toute responsabilité en cas de retard dû au fait du client, aux intempéries, ou à toute autre cas de force majeure, comme grèves, même partielles, lock out etc.
4. **Chantier**
Le client s'engage à mettre gratuitement à notre disposition, un local facile d'accès pour le stockage des marchandises, une installation électrique 220 Volts - 16 ampères ainsi que l'électricité, et l'eau nécessaires aux travaux.
5. **Annulation de commande**
*En cas d'annulation de commande avant la mise en fabrication, l'acompte versé par le client nous sera acquis.
Si l'annulation survient après la mise en fabrication, le client devra en tout état de cause paiement intégral des marchandises qui lui seront livrées et resteront sa propriété. Il sera en outre redevable, à titre de dommages & intérêts, de 40 % du montant de la main d'œuvre figurant au devis.*
6. **Agréation**
L'absence de protestation par voie recommandée endéans les 8 jours de la réception des châssis, même non posés, emporte agréation de la marchandise.
7. **Paiement**
Nos factures sont payables au comptant par chèque certifié ou en espèce et portent intérêt de plein droit, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, aux taux de 10 % par mois, en cas de non paiement endéans les trente jours de la date de facturation. Dans cette hypothèse, le montant facturé sera en outre majoré, à titre de dommages - intérêts, d'une indemnité forfaitaire de 10 % avec un minimum de 62 €.
8. **Garantie**
Notre garantie ne vaut que pour autant que le client n'ait opéré aucune modification ou transformation sur le matériel installé. Elle ne s'applique qu'aux fournitures que nous avons livrées et ou placées nous-mêmes.
9. **Responsabilité**
Lorsque le placement est effectué par nos soins et nécessite la dépose et la repose d'une tablette en marbre existante, nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsable du bris de celle-ci. Dans l'éventualité d'une casse, il sera proposé au client, soit de remonter l'ancienne tablette dans les meilleures conditions possibles soit de fournir une nouvelle tablette au meilleur prix.
10. **Déplacement**
Tout déplacement imputable au client, est à charge complète de celui-ci.
11. **Compétence**
Tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles..